



CAPD du 31 mai 2012

Déclaration du SE-UNSA sur les refus de temps partiel sur autorisation

Madame la Directrice Académique,

Jusqu'à lors, toutes les demandes de temps partiel sur autorisation étaient acceptées en Isère. La politique de restrictions budgétaires menées depuis 5 ans par le précédent gouvernement vous a conduite à refuser 150 demandes de collègues pour la rentrée 2012.

Nos collègues appréciaient d'avoir la possibilité de réduire leur temps d'exercice, avec votre autorisation, pour mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. Nous revendiquons d'être une exception nationale, qui misait sur la qualité de vie de ses agents, et la confiance en leur investissement professionnel.

Aussi, nous comprenons, encourageons et soutenons les nombreuses réactions et courriers de nos collègues victimes de cette mesure.

Comment admettre en effet qu'on impose à ces enseignants d'exercer à plein temps quand on connaît le nombre de chômeurs en France aujourd'hui.

Le service public auquel nous appartenons devrait pouvoir être cité en exemple pour ce qui est du partage du travail, et de la solidarité intergénérationnelle.

La déception des collègues de devoir se soumettre à cette "obligation" d'exercice à temps plein est grande.

A l'heure même où les espoirs sont entretenus quant à de nouvelles directives à venir dans la fonction publique, et en particulier dans l'Education Nationale (création probable de 1000 postes supplémentaires dans le 1^{er} degré), nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de réexaminer les demandes de nos collègues.

Déclaration lue pour le SE-UNSA par Béatrice BRUYERE